

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 36e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT
(suite)

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (suite)
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES (suite)
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (suite)
- f) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

CATASTROPHE NATURELLE AUX PHILIPPINES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.36
14 novembre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 5.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT
(suite)

- a) ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (suite) (A/46/186 et Add.1, A/46/206-E/1991/93 et Add.1 à 4)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite) (E/1991/34 (Supplément No 13) et Add.1)
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (suite) (E/1991/34 (Supplément No 13) et Add.1)
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES (suite) (E/1991/34 (Supplément No 13) et Add.1)
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (suite) (E/1991/34 (Supplément No 13) et Add.1)
- f) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite) (A/46/265-E/1991/105)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)
(A/46/336, A/46/944, A/46/501/Rev.1, A/45/461, A/46/520, A/46/579)

Débat général (suite)

1. M. EDGREN (Administrateur assistant, Bureau de la politique et de l'évaluation du programme - PNUD) rappelle que le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dont le portefeuille d'engagements s'élève actuellement à 700 000 millions de dollars environ aide principalement les pays les moins avancés par des subventions au titre de petits projets - plans d'irrigation, développement agricole, routes de desserte, logements, adduction d'eau, dispensaires, écoles, etc. - qui visent à donner aux populations des pays les moins avancés de meilleures conditions de vie et des possibilités de développement économique et social. Il s'agit avant tout d'aider les groupes à faible revenu en répondant à leurs besoins essentiels et en créant à leur intention des emplois rémunérateurs, de promouvoir l'esprit d'entreprise et de contribuer, par la formation d'une épargne intérieure, à l'essor de l'investissement national et au développement économique du pays. Les bénéficiaires doivent assumer leur part des dépenses d'exploitation des infrastructures mises en place. Dans tous les secteurs de son programme, le FENU continuera à oeuvrer sur cette base en faveur d'un développement durable, axé sur les collectivités locales.

2. Dans le monde contemporain, la pauvreté gagne du terrain et la liste des pays les moins avancés (PMA) risque de s'allonger. Dans ces conditions, l'assistance sous forme de subventions est la plus appropriée. L'utilité de l'action du FENU a été reconnue à maintes reprises, notamment lors de la

(M. Edgren)

Conférence de Paris (septembre 1990). Dans le Programme d'action adopté à cette conférence, les pays donateurs ont été invités à envisager d'accroître de 20 % le montant total de leur financement jusqu'à la fin de la décennie. Or, si l'on considère la Conférence pour les annonces de contributions de 1991, cet objectif est loin d'être atteint.

3. Quant au programme des Volontaires des Nations Unies, il est devenu un élément clef de la coopération technique internationale puisqu'il fournit 20 % peut-être du personnel technique en service dans les pays en développement, et surtout dans les PMA. Dans certains domaines, comme le développement agricole, la santé et l'éducation et le relèvement d'une région après une crise, il pourrait bien jouer un rôle déterminant.

4. Ayant une formation universitaire poussée, une longue expérience des pays en développement et surtout beaucoup de dévouement, le volontaire est en mesure de compléter l'action d'autres spécialistes de la coopération technique. Bien souvent, il est le lien indispensable entre les responsables des politiques et des stratégies et les bénéficiaires et ils peuvent notamment fournir une aide technique et une formation sur le tas aux administrateurs et aux techniciens chargés de l'exécution au niveau de la collectivité.

5. L'essor du programme des Volontaires des Nations Unies témoigne de l'intérêt qu'il suscite. Avec près de 2 100 volontaires sur le terrain, le programme gagne sans cesse du terrain et il a joué un rôle particulièrement important dans des pays comme l'Afghanistan et la Namibie, qui ont subi des transformations profondes. Ce sera sûrement vrai aussi du Cambodge.

6. L'action des volontaires s'étend à tous les aspects du développement mais elle devrait se développer dans deux domaines : l'appui aux initiatives des collectivités locales, en collaboration étroite avec des ONG, et les interventions dans les situations d'urgence.

7. Comme on se soucie de plus en plus de renforcer les capacités nationales des pays et d'utiliser les talents locaux, il faudrait encourager un dosage de volontaires internationaux et autochtones qui favorise les échanges de connaissances, d'idées et de compétences, en privilégiant la notion d'équipe sur la notion classique du personnel "de contrepartie". Le programme de développement participatif des Volontaires des Nations Unies est particulièrement intéressant à cet égard.

8. Le programme des Volontaires des Nations Unies a déjà commencé à élargir systématiquement son appui aux initiatives des collectivités locales, s'agissant par exemple de faire face aux incidences socio-économiques de la pandémie du VIH/SIDA, ou d'aider, grâce à l'action conjuguée d'agents d'institutions internationales, de Volontaires des Nations Unies et de travailleurs sur le terrain, à répondre aux besoins fondamentaux de populations à faible revenu - activités de développement rural au Lesotho, octroi de petits crédits en Gambie ou aide aux initiatives en faveur des femmes au Pakistan. L'aide au relèvement et à la reconstruction après une

(M. Edgren)

crise (Afghanistan, Angola et Mozambique) et la constitution de capacités en vue de programmes de secours à long terme (Ethiopie) sont des rôles traditionnels du programme, mais au cours de l'année écoulée, il intervient aussi dans des situations d'urgence, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Ainsi, au Libéria, il a été le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe dans la première opération sur le terrain. Il paraît évident que le programme des Volontaires des Nations Unies sera de plus en plus appelé à intervenir dans les secours d'urgence et le relèvement des zones sinistrées et d'ailleurs, il faut tenir pleinement compte du potentiel offert dans le débat en cours, concernant une structure coordonnée des Nations Unies pour les interventions d'urgence.

9. M. GANTCHEV (Bulgarie) fait observer que les activités opérationnelles de développement constituent un élément clef des efforts déployés par la communauté internationale pour donner aux pays bénéficiaires les moyens de relancer leur économie et de s'engager dans un développement durable. Leurs objectifs visés ont cependant changé, étant donné les transformations profondes en cours sur la scène internationale et l'évolution des stratégies internationales de développement. Le PNUD doit donc continuer, dans les années 90, à adapter ses programmes aux besoins, aux objectifs et aux priorités des Etats Membres et la confiance générale dont il jouit lui donne les moyens de le faire.

10. Le rapport du Directeur général (A/46/206 et Add.1) fait le point des mesures prises pour renforcer l'ensemble des activités opérationnelles des Nations Unies et il faut se féliciter notamment des efforts faits pour renforcer le rôle des coordonnateurs résidents et synchroniser les efforts nationaux avec les programmes nationaux. Le Conseil d'administration du PNUD pour sa part a souligné à la trente-huitième session que les principaux objectifs de ses activités futures devaient être le développement humain, l'autonomie des nations et le développement durable. Ainsi que l'ont fait observer de nombreuses délégations, le développement humain doit être au coeur des activités opérationnelles futures des Nations Unies. Il est positif également que le PNUD cherche à promouvoir l'esprit d'entreprise en tant que facteur important d'un développement durable et que son secrétariat comporte maintenant une division du secteur privé dans le développement. La protection de l'environnement doit également être une activité permanente du PNUD, notamment dans les pays en transition où cela permettrait de prévenir toute nouvelle dégradation de l'environnement.

11. Les situations d'urgence et les courants de personnes déplacées et de réfugiés, dont le nombre ne cesse de croître, font qu'il est de plus en plus important de créer des conditions économiques et sociales qui découragent les mouvements migratoires et les activités opérationnelles des Nations Unies pourraient être utiles dans une action planifiée et coordonnée dans ce domaine.

12. S'agissant de l'autonomie des pays, il convient de mettre l'accent sur le développement des moyens dont disposent les pays bénéficiaires de résoudre les

(M. Gantchev, Bulgarie)

problèmes de gestion et ce, non seulement dans les différents secteurs de l'économie (voir la décision 91/24 du Conseil d'administration du PNUD), mais aussi pour ce qui est de créer un climat économique propice au changement.

13. Quant aux activités du PNUD dans le prochain cycle de programmation, elles devront, de façon générale, être davantage axées sur les programmes. Il faut espérer que les arrangements futurs concernant les dépenses d'appui amélioreront l'exécution des projets financés par le PNUD en combinant l'exécution nationale avec les vastes possibilités des agents d'exécution.

14. La Bulgarie réaffirme son soutien aux recommandations contenues dans la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. Le projet des pays nordiques pourrait largement contribuer au succès de cette vaste entreprise.

15. M. SZEDLACSKO (Hongrie) déclare qu'après des années de développement progressif et d'efforts systématiques pour démanteler des structures rigides, la Hongrie est passée, par une transition ordonnée, à une démocratie populaire. Disposant du cadre législatif nécessaire à une société pluraliste, elle a pu s'engager sans délai dans la mise en place d'une économie de marché. Il est de la plus haute importance que les pays d'Europe centrale et orientale réussissent leur transition, ce qui contribuera à la stabilité politique et économique du continent et donnera à ces pays les moyens de contribuer à la prospérité de leurs partenaires. Ainsi, à l'initiative du Gouvernement néerlandais, un système de coopération tripartite vient d'être lancé : le Gouvernement néerlandais aide la Hongrie à renforcer ses liens avec les pays en développement dans le domaine des sciences et des techniques et de l'enseignement. Les premiers résultats sont encourageants et d'autres pays d'Europe occidentale ont manifesté leur intérêt pour cette forme de coopération trilatérale.

16. Si la Hongrie doit assumer elle-même la charge de la transition, celle-ci ne pourra aboutir que si le climat extérieur demeure favorable. C'est pourquoi la Hongrie se félicite de l'adoption, par le Conseil d'administration du PNUD, de sa décision 91/24 et elle attend beaucoup de la coopération avec toutes les parties en cause dans son application, notamment dans le cadre du cinquième cycle de programmation. Les programmes indépendants entrepris à l'échelle du pays et de la région devront privilégier notamment les techniques de gestion, la privatisation, l'atténuation des conséquences négatives de la transformation, le développement de l'infrastructure informatique et l'environnement. Le succès de ces programmes exige une bonne coordination, l'utilisation des compétences nationales et une consultation étroite entre le PNUD et le Gouvernement, ce dernier portant la responsabilité principale de l'exécution des programmes. Il est d'autant plus important d'utiliser rationnellement des fonds disponibles que les ressources du PNUD allouées à la Hongrie et à l'ensemble de la région pour le cinquième cycle ont fortement baissé. Les ressources extérieures supplémentaires seront nécessaires. Il convient de veiller également à ne pas lancer de programmes sans que le descriptif du projet n'a pas été signé par trois pays au moins.

(M. Szedlacsko, Hongrie)

17. En ce qui concerne la résolution 44/212 de l'Assemblée générale, il faut espérer qu'un consensus sera possible sur une résolution concernant les activités opérationnelles, ce qui pourrait servir de base à l'examen d'ensemble des orientations en 1992. Dans la mesure où le développement humain est un aspect essentiel du développement et des activités opérationnelles des Nations Unies, le rapport du PNUD sur la question est extrêmement utile et la Hongrie se félicite de l'introduction de l'indicateur de liberté humaine qu'il convient cependant d'affiner.

18. La Hongrie tient à réaffirmer les principes fondamentaux des activités opérationnelles : universalité, caractère volontaire, neutralité et multilatéralisme. Malgré toutes les difficultés qu'elle doit surmonter, la Hongrie souhaite développer des relations mutuellement avantageuses avec tous les pays du monde et ne méconnaît pas les problèmes des nations moins fortunées. Les événements en Europe centrale ne doivent pas détourner les courants de capitaux vers les pays en développement. C'est dans cet esprit que la Hongrie a augmenté d'un tiers sa contribution volontaire aux activités des Nations Unies pour le développement.

19. Mme THORPE (Trinité-et-Tobago), parlant au nom des 12 membres de la Communauté des Caraïbes qui sont Membres de l'ONU (Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines et la Trinité-et-Tobago), dit que, pour les petits pays de la Communauté des Caraïbes, qui cherchent à se développer en dépit des incertitudes du marché mondial et de l'érosion de leurs termes de l'échange, les activités opérationnelles de développement jouent un rôle important. Pour eux, la coopération technique demeure cruciale à tous les stades du développement. Il est impossible en effet de décider qu'à un point donné, les pays devraient être pénalisés pour avoir réussi à atteindre un certain stade en étant privés du bénéfice des activités opérationnelles. Celles-ci doivent au contraire leur permettre de consolider leurs progrès et de poursuivre leur développement dans la démocratie. En ce début de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, il vaudrait mieux accroître les ressources consacrées à la coopération technique pour le développement, étant donné que le nombre de PMA ou de pays en développement à faible revenu augmente et que les besoins des autres pays en développement persistent. Il faudrait pour cela utiliser une partie du dividende de la paix résultant de l'amélioration des relations Est-Ouest.

20. Le dialogue sur les activités opérationnelles de développement doit s'inspirer de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, adoptée alors que le climat devenait plus favorable à la réforme et à la revitalisation des secteurs économique et social du système des Nations Unies, compte tenu des besoins des pays en développement. Le Consensus de 1970 (annexe de la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale) et la résolution 3405 (XXX) sur les nouvelles dimensions de la coopération technique n'en restent pas moins valables cependant. En effet, c'est aux seuls gouvernements qu'il incombe de

(Mme Thorpe, Trinité-et-Tobago)

formuler leurs plans, priorités et objectifs nationaux et d'intégrer les activités financées par l'aide multilatérale ou bilatérale dans leurs plans nationaux. Les décisions 90/32 et 91/37 du Conseil d'administration du PNUD marquent des progrès dans l'application de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, en ce qu'elles favorisent une réorientation des activités des institutions spécialisées et l'exécution nationale, les ressources consacrées à l'appui administratif étant réduites au minimum dans le cinquième cycle de programmation.

21. Les nouveaux arrangements relatifs aux dépenses d'appui des organisations ne porteront tous leurs fruits que si la résolution 44/211 est pleinement appliquée. Les gouvernements doivent pouvoir exercer librement leurs responsabilités en matière de gestion et de coordination; il faut simplifier et harmoniser les règles et les procédures régissant la programmation et les cycles des projets; il faut encore développer l'approche axée sur les programmes et, au nom d'une plus grande autonomie, l'exécution nationale doit devenir la modalité normale d'exécution; le système des coordonnateurs résidents doit être repensé.

22. A propos du rapport du Directeur général (A/46/206), les pays de la Communauté des Caraïbes préconisent la pleine participation des femmes, en tant qu'agentes et bénéficiaires aux activités de coopération technique. La Commission devrait adresser au Directeur général de nouvelles directives en vue de l'examen triennal des activités opérationnelles, notamment dans les domaines interdépendants de l'exécution nationale, de la décentralisation, de la programmation, de la coordination, de la simplification, de l'harmonisation et de l'adaptation des règles et procédures. S'agissant de la programmation, la distinction entre approche axée sur les programmes et approche axée sur les projets reste encore floue dans certains segments du système. L'approche axée sur les systèmes devrait permettre aux Etats intéressés de faire une place, dans leur plan de développement national, à l'aide multilatérale, ce qui améliorerait la qualité des programmes exécutés. Enfin, en matière de la coordination, si un mécanisme satisfaisant existe à l'échelon politique, il fait défaut sur le terrain; il pourrait pourtant se traduire par la programmation commune des activités des divers organismes des Nations Unies dans le cadre du plan national de développement, ce qui éviterait les doubles emplois et permettrait de tirer parti au mieux de l'avantage comparatif de chacun de ces organismes.

23. M. CAMARA (FAO) évoque tout d'abord l'application de la résolution 44/211. Il ressort du document A/46/206 que des progrès indiscutables ont été faits, notamment en ce qui concerne le réseau des représentants sur le terrain, l'exécution nationale, la mise en place de capacités nationales et le rôle des femmes dans le développement.

24. Dans le cas de la FAO, la Conférence a adopté en 1989 une résolution importante sur les activités opérationnelles de l'Organisation et leur orientation future. Nombre de problèmes traités sont similaires, voire

(M. Camara)

identiques à ceux abordés dans la résolution 44/211. Le coût élevé de certaines des mesures préconisées dans cette dernière est cependant un sujet de préoccupation. La FAO, comme d'autres organisations, se heurte depuis plusieurs années à des difficultés budgétaires à cause du retard de certains Etats membres dans le paiement de leur quote-part et des fluctuations du dollar. Elle peut donc difficilement mettre en place des structures nouvelles alors que ses ressources budgétaires diminuent.

25. Par ailleurs, les arrangements futurs concernant les dépenses d'appui, prévus pour le cinquième cycle de programmation du PNUD, auront pour la FAO des incidences importantes, sur lesquelles le Conseil d'administration a décidé de revenir à sa session de mai 1992. Dans le cadre de l'Equipe spéciale interorganisations, les institutions spécialisées tentent de préciser, avec le PNUD, le fonctionnement de ces nouveaux arrangements. Beaucoup reste à faire cependant avant l'application du nouveau régime, prévue pour le 1er janvier 1992, notamment à cause des problèmes de formation qui se posent.

26. L'un des éléments clefs de ces nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui est la promotion de l'exécution nationale. Le Conseil d'administration du PNUD a précisé dans sa décision 91/27 qu'il fallait procéder dans un esprit de coopération et en consultation avec les institutions et les gouvernements eux-mêmes. Il a en fait prié l'Administrateur de formuler, en consultation avec les organismes et les gouvernements, des directives pour promouvoir et étayer cette nouvelle modalité. On s'étonne donc de la tentative faite pour introduire de but en blanc l'exécution nationale dans certains pays sans procéder aux consultations nécessaires, ce qui a créé une certaine confusion qui pourrait porter préjudice aux arrangements concernant les dépenses d'appui. Un accord est toutefois intervenu sur des directives transitoires.

27. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines (A/46/461) décrit trois aspects des activités des Nations Unies en la matière : la nouvelle conception du développement, le suivi et les activités opérationnelles. La FAO, elle aussi, s'est toujours efforcée de dépasser les "besoins essentiels" pour relever les niveaux de nutrition et les conditions de vie des populations rurales et améliorer la production et la distribution de produits agricoles. Ceci implique une transformation de la vie et des activités rurales sur tous les plans en même temps qu'une participation active des populations rurales à la conception et à l'application des politiques qui les concernent. La Conférence de la FAO doit examiner un plan d'action dans ce domaine. La mise en valeur des ressources humaines est aussi nettement mise en avant dans le plan à moyen terme de la FAO pour les années 1992 à 1997.

28. Sur le plan du suivi, la FAO rassemble et publie de nombreuses données statistiques.

(M. Camara)

29. Enfin, les activités opérationnelles de la FAO sont axées sur la constitution d'une capacité nationale, par la vulgarisation, l'éducation et la formation. Ainsi, 105 000 personnes, dont un tiers de femmes, ont reçu une formation en 1989. Cette même année, la FAO a accordé 3 000 bourses d'études et a mis en place plus de 200 projets sur le terrain. Néanmoins, en raison de la persistance de la pauvreté rurale, le facteur "ressources humaines" demeure une sérieuse entrave au développement économique. Par ailleurs, malgré une forte demande, les ressources consacrées à la mise en valeur de ressources humaines ont décliné au cours des années 80 et il est probable qu'elles continueront à décliner notamment sur le continent africain.

30. Enfin, en ce qui concerne la Journée mondiale de l'alimentation, la FAO se félicite de l'intérêt qu'elle suscite mais juge inopportun le texte diffusé par certaines délégations au sujet de sa célébration. D'abord, la question de la Journée mondiale de l'alimentation n'est liée ni aux activités opérationnelles ni à la mise en valeur des ressources humaines. Ensuite, c'est à la Conférence de la FAO elle-même, qui a décidé d'instituer cette journée, de décider comment elle sera célébrée. Dernièrement, les organisations qui souhaitent participer à la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation sont invitées à le faire et le secrétariat de la FAO sera heureux de les aider.

31. M. SUCHMAN (Tchécoslovaquie) apprécie les efforts que fait le PNUD pour s'adapter à l'évolution des relations internationales et approuve tout ce qui est fait pour renforcer le rôle central du PNUD dans les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. A son avis, les décisions prises par le Conseil d'administration à sa trente-huitième session sont encourageantes mais ne vont pas assez loin. Il faut continuer à suivre de près le processus de réforme des activités opérationnelles ainsi que les modalités d'application des idées contenues dans la résolution 44/211 de l'Assemblée générale. Le moment est venu en effet de relancer la coopération multilatérale et il convient de rappeler à ce propos les recommandations figurant dans le rapport final du Projet nordique.

32. La réforme des activités opérationnelles suppose une décentralisation systématique et une plus grande coordination des activités de développement, de façon à éviter les doubles emplois. Il faut éviter notamment les interminables missions d'évaluation qui ralentissent l'exécution des activités de développement et absorbent d'importantes ressources humaines et financières. Comme différents pays ont atteint différents niveaux de développement économique et social, les programmes de développement ne peuvent être conçus en termes purement généraux. Ainsi, les pays à revenu intermédiaire n'ont pas du tout les mêmes besoins que les pays très peu développés. Il est donc utile de classer les pays en fonction du niveau de développement et le montant des CIP serait fonction de ce classement. Dans le Rapport sur le développement humain, 1991, un effort est fait pour obtenir un indicateur du développement humain qui soit plus satisfaisant malgré les difficultés d'obtention de données comparables pour tous les Etats Membres.

/...

(M. Suchman, Tchécoslovaquie)

Développement, démocratie et droits de l'homme sont étroitement liés. C'est pourquoi, dans la prochaine édition du rapport, les conditions de vie devraient entrer dans la constitution de l'indicateur du développement humain.

33. L'exécution nationale des projets et des programmes est un aspect important de la résolution 44/211. Cette question est étroitement liée à la participation accrue du PNUD à la création des capacités nationales et à l'application des nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui des organisations. Les CIP devraient être utilisés comme "capital de lancement" appelé à attirer des fonds additionnels fournis par les donateurs.

34. S'agissant de l'Europe centrale et orientale, le PNUD devrait pouvoir convaincre la communauté des donateurs que les projets régionaux et nationaux proposés, qui visent la transformation des économies en transition, correspondent bien aux intérêts des bénéficiaires et pourront être effectivement réalisés par ses soins. L'élaboration d'un programme régional pour l'Europe montre combien la question est complexe et délicate car, faute de systèmes modernes de gestion orientés vers le marché, il est difficile, en cette période de transition, de préparer des projets de développement national et régional. Il faudrait donc renforcer le Bureau régional du PNUD pour l'Europe, qui devrait être installé dans cette région, ainsi que les bureaux extérieurs du PNUD en Europe.

35. M. FLORES (Mexique) appuie la déclaration faite par le représentant du Ghana, au nom du Groupe des 77. Il ajoute que les transformations du climat politique mondial ne se sont pas accompagnées de changements similaires dans le domaine de la coopération économique internationale, du plus haut intérêt pour les pays en développement. Les graves inégalités économiques, sociales et techniques entre les pays ne peuvent être atténuées que par la solidarité, qui exige une coopération internationale plus efficace dans tous les domaines. Le Gouvernement mexicain attache une grande importance aux activités opérationnelles qui complètent de façon très heureuse l'effort national. Dans la Déclaration sur la coopération économique internationale (résolution S-18/3 de l'Assemblée générale) et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, la communauté internationale a arrêté les principes qui orienteront la coopération. La délégation mexicaine se déclare préoccupée de certaines tendances récentes qui semblent marquer une volonté d'imposer à la coopération internationale des conditions de caractère politique qui constitueraient des obstacles au renforcement de la capacité des gouvernements de planifier, de contrôler et de coordonner l'assistance technique extérieure, et seraient contraires au droit de chaque pays de choisir sa politique économique. Il est à espérer que les activités opérationnelles resteront à l'écart de ces pressions et continueront à être réalisées à la demande des pays bénéficiaires, selon les grands principes définis dans le Consensus de 1970.

(M. Flores, Mexique)

36. Par ailleurs, la disparité entre les besoins et les ressources disponibles pour ces activités s'accroît. Les pays industrialisés, dont la contribution ne correspond pas à leur énorme potentiel, doivent accroître leur appui à ces activités, qui, en fin de compte, servent la croissance mondiale. Les activités opérationnelles doivent être adaptées aux conditions changeantes et aux divers besoins des pays en développement. Il est essentiel notamment d'accroître l'aide fournie aux PMA sans amoindrir pour autant l'aide fournie aux autres pays en développement.

37. L'actuel processus de réforme des secteurs économique et social des Nations Unies est lié à la question des activités opérationnelles. Plusieurs propositions ont été diffusées et le Mexique est tout à fait disposé à les examiner, l'objectif premier étant de renforcer les activités opérationnelles en respectant les principes d'universalité et de neutralité de même que le caractère volontaire de l'aide. Le Consensus de 1970 (annexe de la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale) et la résolution 44/211 restent le cadre de référence en la matière et le Conseil économique et social restructuré est l'instance appropriée pour définir l'orientation des activités opérationnelles. L'idée d'une réorganisation des organes directeurs et du système de financement actuel doit être étudiée avec soin. En effet, plus qu'au nombre de membres, le problème tient à la composition, parfois gravement déséquilibrée de ces organes et à leurs méthodes de travail, parfois en désaccord avec les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

38. M. RYSINSKI (Pologne) fait observer que le développement du secteur économique et social des Nations Unies se trouve à l'orée d'une phase nouvelle. La transformation des relations internationales rend encore plus urgentes des réformes qui auraient dû être entreprises depuis longtemps. Les activités opérationnelles qui ne doivent pas rester à l'abri de la restructuration générale doivent être plus pertinentes et plus efficaces et sont sans doute plus faciles à modifier que d'autres secteurs du système, précisément parce qu'elles sont universelles, volontaires et techniques, neutres et multilatérales. Leur contribution au développement économique est inégale. Les propositions avancées par les pays nordiques, concernant notamment la création d'un conseil international du développement et l'amélioration de la gestion, placent le débat dans la bonne perspective. Le secteur des activités opérationnelles devrait cultiver, au sein de l'ONU, un esprit d'efficacité dans la gestion. Le débat sur les activités opérationnelles doit continuer à se fonder sur la résolution 44/211 de l'Assemblée générale et la communauté internationale doit s'efforcer d'entretenir la dynamique de cette résolution. Il faut prendre en considération les intérêts de tous les groupes de pays et il ne faut pas ramener l'universalité et la pluralité à des questions Nord-Sud.

39. Outre les questions traditionnelles, il faut aborder les problèmes de la transition, de l'évolution des systèmes économiques et de la gestion du développement et des crises en période de transformation accélérée. Dans ce contexte, les décisions 91/11 et 91/24 du Conseil d'administration du PNUD sur

(M. Rysinski, Pologne)

le rôle du secteur privé dans le développement, et sur la coopération technique en vue de la transformation de l'économie des pays d'Europe orientale attestent l'émergence d'une vue d'ensemble des questions de coopération technique et peuvent être une source d'inspiration pour d'autres organisations, et constituer un nouveau pôle des activités opérationnelles de l'ONU. Le représentant de la Pologne félicite le PNUD pour son esprit novateur et l'UNICEF pour son concours dans l'application des décisions du Sommet mondial pour les enfants.

40. La viabilité des activités opérationnelles dépendra de la faculté d'adaptation du système des Nations Unies à un monde en mutation. Il faut notamment renforcer les attributions des coordonnateurs résidents et déléguer des pouvoirs aux bureaux extérieurs compte tenu des besoins locaux. Il faut aussi installer les bureaux régionaux dans les régions concernées et axer les activités opérationnelles essentiellement sur le développement et l'utilisation des capacités nationales.

41. La notion de développement humain, formulée par le PNUD, appelle un surcroît d'analyse, dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et politiques. Elle permet de faire la synthèse de tous les grands problèmes du développement et de les replacer dans une perspective plus large. Cette notion est également au centre du processus de réforme de l'ONU. Pour éviter la stagnation, il faut introduire du sang neuf grâce à une représentation plus équitable et plus équilibrée qui serait conforme aussi aux intérêts des pays sous-représentés, comme c'est le cas de la Pologne.

42. Mme TIKANVAARA (Finlande), parlant au nom des pays nordiques, constate que la croissance économique ne suffit pas en soi à éliminer la pauvreté ou à assurer la participation de toutes les couches de la population au développement. L'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'individu est au coeur même du processus de développement et que le développement durable passe donc inéluctablement par le développement des ressources humaines. Ceci implique des politiques appropriées en matière de santé, de nutrition, de logement, de population, d'environnement et d'éducation. Le Rapport mondial sur le développement humain, établi par le PNUD, est un grand pas en avant, en ce sens qu'il propose des directives pour intégrer le développement des ressources humaines au processus global de planification du développement. Le PNUD sera donc amené à jouer un rôle de plus en plus important dans ce secteur.

43. Il s'agit à présent de formuler sur cette base des politiques et des programmes. A l'échelle nationale, il faut déterminer les priorités et la répartition des ressources entre les différents secteurs de façon à en tirer le meilleur parti. Les dépenses militaires, en particulier, doivent être réduites au minimum nécessaire de façon à libérer des ressources pour le développement. L'austérité ne doit pas se répercuter sur les domaines de l'éducation et de la santé, indispensables à la relance de la croissance.

(Mme Tikanvaara (Finlande))

44. A l'échelle internationale, il faut définir ou repenser les domaines prioritaires de la coopération au développement dans le cadre des programmes tant multilatéraux que bilatéraux. Beaucoup reste à faire, notamment au niveau de l'application des politiques et de la qualité de l'aide. La recommandation formulée par le Comité du développement de la Banque mondiale concernant l'aide non liée est bienvenue à cet égard.

45. Les pays nordiques ont noté avec grand intérêt que selon la Directrice de la Division de la promotion de la femme, si les politiques jusqu'ici suivies en matière de développement n'ont pas porté leurs fruits, c'est qu'elles n'ont pas tenu compte du rôle des femmes sur les plans économique et social. Leur propre expérience montre que l'amélioration du niveau de vie va de pair avec la participation des femmes à la vie politique et économique et avec leur accès à l'éducation, aux services sociaux et au droit à la propriété. Il est donc indispensable que les politiques de développement des ressources humaines intègrent véritablement les femmes à ce processus.

46. Le démantèlement des frontières idéologiques, la fin de la guerre froide et les progrès accomplis en matière de désarmement soulèvent de grands espoirs. Toutefois, la paix et la sécurité ne seront durables que si l'on crée des conditions propices à la croissance économique, au progrès social, à la protection de l'environnement ainsi qu'à l'instauration de la démocratie et au respect des droits de l'homme partout dans le monde.

47. La décentralisation et la participation de chacun au processus décisionnel est également indispensable à la réalisation des objectifs de développement. Cela doit s'accompagner d'une gestion saine de la chose publique, d'un pouvoir judiciaire indépendant et du respect des libertés fondamentales. L'instauration de la démocratie et du pluralisme et la mise en place de politiques économiques qui tiennent compte des forces du marché et stimulent l'entreprise privée sont essentielles pour que l'individu s'épanouisse pleinement et tire le meilleur parti de son potentiel de créativité. C'est là le but ultime du développement des ressources humaines.

48. M. SINGH (Fidji), rappelant le rôle central du système des Nations Unies dans le processus de développement, dit que malgré les énormes progrès accomplis à ce jour, la stagnation économique persiste dans la plupart des pays fortement endettés, où le taux d'accroissement de la population est plus élevé que le taux de croissance économique et où la pauvreté et le SIDA prennent des proportions catastrophiques. Il est donc impératif que les organismes du système intensifient les activités opérationnelles destinées à soutenir les efforts déployés par ces pays pour redresser leur situation et que les pays développés tiennent l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement et atteignent l'objectif de 0,15 % pour les pays les moins avancés.

49. Le Rapport mondial sur le développement humain, publié par le PNUD, dit expressément que l'être humain doit être au coeur du processus de développement. Il est regrettable, cependant, que l'indicateur composite de

(M. Singh, Fidji)

développement humain n'ait pas été établi pour les pays dont la population est inférieure à un million d'habitants, laissant ainsi de côté les petits pays comme les Fidji.

50. Or, c'est précisément parce qu'il est un petit pays que les Fidji jugent fondamental le développement des ressources humaines. Les politiques y sont axées sur l'amélioration de la qualité de la vie de toutes les couches de la population et divers programmes sont en cours d'exécution qui visent à relever le niveau de l'enseignement et des services de santé et à aider les couches les plus défavorisées de la population, particulièrement en milieu rural. Le Gouvernement s'attache en outre à assurer la pleine participation de la femme au processus de développement et a mis en place divers mécanismes à cet effet. Il se félicite des initiatives que le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a prises pour donner suite au Plan d'action de Jakarta.

51. Plusieurs stratégies internationales ont été adoptées en 1990, qui définissent les grandes lignes de l'action des organismes des Nations Unies. Ces derniers doivent participer activement à l'examen et à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces stratégies et certains d'entre eux procèdent d'ailleurs à l'examen de leurs structures, de leur fonctionnement et de leurs modalités d'opération de façon à mieux s'acquitter des tâches qui leur sont confiées. Il faut espérer que tous les autres feront de même.

52. Vu la complexité des problèmes qui se posent dans les pays en développement et le chevauchement des tâches confiées aux divers organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les doubles emplois paraissent inévitables. Il faut cependant poursuivre l'examen de la mise en place de programmes de coopération par l'adoption d'une démarche multidisciplinaire. Les organismes du système doivent donc renforcer la coordination de leurs activités et mieux se répartir les tâches en fonction de leurs compétences techniques. S'il est vrai que l'élaboration de programmes multidisciplinaires incombe au premier chef aux gouvernements des pays concernés, les coordonnateurs résidents doivent, par le biais de consultations périodiques, contribuer à définir les moyens d'action les plus indiqués. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra aligner les activités opérationnelles sur les priorités décidées par les gouvernements.

53. La délégation des Fidji attend avec intérêt les résultats de l'examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles qui permettra de décider des nouvelles mesures à prendre pour donner pleinement suite aux dispositions de la résolution 44/211.

54. M. MACARTHUR (Etats-Unis d'Amérique) rappelant les décisions du Conseil d'administration du PNUD sur l'exécution nationale et les arrangements futurs concernant les dépenses d'appui, dit qu'elles inciteront, d'une part, les pays en développement à assumer plus de responsabilités dans l'exécution des

(M. MacArthur, Etats-Unis)

projets et à mieux s'acquitter de l'obligation d'en rendre compte, et, d'autre part, les organismes sectoriels à renforcer leur appui conceptuel et technique aux programmes et projets financés par le PNUD. Ces décisions définissent également le cadre de l'assistance que les organismes du système doivent prêter aux pays en développement pour les aider à renforcer leurs capacités nationales d'élaboration et d'exécution des programmes de développement.

55. Il faut comprendre cependant qu'il ne s'agit là que du point de départ d'un long processus, qui n'aboutira que dans plusieurs années et qui doit s'accompagner de consultations entre le PNUD, les principaux organismes et les gouvernements. Il ne sera manifestement pas achevé au moment de l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement, qui ne pourra constituer qu'une évaluation tout à fait préliminaire. Ces examens triennaux devront donc se poursuivre et s'accompagner d'examens annuels par les organes directeurs du système des Nations Unies et le Comité consultatif pour les questions de fond (Activités opérationnelles) (CCQA/OPS), ainsi que d'évaluations approfondies à l'échelle nationale. Cela est d'autant plus important que lors du prochain examen triennal des activités opérationnelles, d'autres questions fondamentales, telles que la bonne gestion de la chose publique, la coordination et le financement de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, et la relation entre le développement et l'environnement risquent de prendre le pas sur les questions de coordination.

56. Il s'agit aujourd'hui de faire en sorte que le PNUD, ses principaux partenaires sectoriels et les gouvernements mettent en place de nouvelles modalités de coopération qui soient parfaitement adaptées aux besoins de chaque pays et qui tirent le meilleur parti des nouvelles orientations concernant les dépenses d'appui, l'exécution nationale, le renforcement des capacités nationales et l'approche par programmes. Les progrès accomplis dans ces domaines permettront au PNUD de resserrer ses liens de coopération avec certains organismes du système qui n'avaient pas jusqu'ici eu à oeuvrer en étroite collaboration avec lui.

57. La délégation des Etats-Unis souscrit pleinement à la notion d'exécution nationale et au transfert progressif des tâches administratives et d'appui opérationnel. Ce transfert doit toutefois s'accompagner du renforcement des capacités nationales et suppose donc que les organismes du système accentuent leur assistance en ce domaine. Au cours de la période de transition, qui risque d'être assez longue, il est indispensable d'exploiter au mieux les capacités d'appui administratif et opérationnel des divers organismes pour éviter de drainer le budget ordinaire de ces organismes et donc sur l'ensemble des ressources du système.

58. Il est particulièrement préoccupant que, sous couvert de l'exécution nationale, des services administratifs nationaux soient mis en place, avec l'aide des bureaux extérieurs du PNUD, dans le but exclusif de fournir un appui administratif et opérationnel à l'exécution de projets financés par le PNUD. Cela contribue d'autant moins à renforcer les capacités nationales que

(M. MacArthur, Etats-Unis)

le rôle des ministères dans l'exécution des projets s'en trouve réduit. En fait, il faudrait resserrer les liens de collaboration au sein du système des Nations Unies.

59. Les coordonnateurs résidents ne pourront véritablement s'acquitter de leurs tâches que s'il existe entre les représentants sur le terrain des divers organismes du système un esprit de coopération. La délégation des Etats-Unis se félicite à cet égard des résultats obtenus lors des stages de formation que l'OIT a organisés à Turin et qui sont suivis de stages nationaux auxquels participent des fonctionnaires nationaux et internationaux. L'examen triennal devra être l'occasion d'évaluer les résultats de ces séminaires et d'autres mesures destinées à resserrer la coopération et la coordination à l'échelle nationale. Il permettra également de rendre compte des facteurs qui entravent les progrès dans d'autres domaines, notamment la décentralisation des capacités d'appui des organismes d'exécution à l'échelle nationale.

60. En conclusion, il est incontestable qu'une meilleure intégration des activités de développement du système à l'échelle nationale permettra non seulement de consolider la capacité du système à mieux répondre aux besoins des pays en développement mais contribuera en outre à éliminer les doubles emplois, à réduire les coûts et à accroître l'efficacité de l'assistance des organismes des Nations Unies.

61. M. BURLESON (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que les grands progrès accomplis en matière de désarmement et le nouvel élan que connaît la démocratie dans le monde permettent d'espérer que la période de stagnation que la plupart des pays en développement ont traversée dans les années 80 est un fait du passé et que de nouvelles voies s'ouvrent pour le progrès économique et social. Dans les années à venir, il s'agira fondamentalement d'assurer le développement économique, aujourd'hui entravé par la crise de la dette, tout en favorisant le progrès social. L'un ne saurait aller sans l'autre.

62. Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 44/211 expose clairement ce que les organismes des Nations Unies ont fait et prévoient de faire pour renforcer la participation nationale à tous les aspects de la coopération au développement, la prestation de services techniques et consultatifs à l'échelle nationale et la collaboration avec les spécialistes nationaux en ce qui concerne la définition d'une approche par programmes.

63. Le Conseil exécutif de l'Unesco souscrit pleinement à ces nouvelles orientations et, malgré les contraintes qui pèsent sur ses effectifs et ses ressources, du fait de l'absence de deux des Etats Membres les plus importants de l'ONU, a pris des mesures pour mettre en oeuvre les dispositions de la résolution 44/211. L'Unesco a notamment mis en place un important dispositif de formation pour tous ses agents sur le terrain de façon à les sensibiliser à la nécessité de collaborer avec les autres organismes de développement des

(M. Burleson)

Nations Unies et a participé activement au séminaire organisé par l'OIT à Turin. La rotation des effectifs entre le siège et les bureaux extérieurs a été repensée de façon à tirer le meilleur parti des compétences en matière de coopération au développement. Enfin, de nouvelles unités administratives ont été créées pour intensifier la communication entre les bureaux extérieurs et le siège et permettre à l'Unesco de prêter conseil au PNUD et aux pays bénéficiaires en matière d'élaboration de politiques et stratégies sectorielles. Tout cela témoigne de la volonté de l'Unesco de resserrer les liens de collaboration entre les organisations et d'accroître son rôle au niveau des activités opérationnelles dans le cadre du renforcement des institutions nationales.

64. L'examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies devra porter non seulement sur les grandes orientations définies dans la résolution 44/211, mais aussi sur d'autres questions qui ont surgi depuis l'adoption de cette résolution. A propos de l'importance que le PNUD accorde à l'exécution nationale pour le cinquième cycle de programmation, les membres du CCQF ont souligné qu'il fallait établir des directives précises quant aux tâches respectives du PNUD, des organismes des Nations Unies et des gouvernements et de préciser en particulier les rôles respectifs du PNUD et des autres organismes dans l'exécution des projets et programmes par les gouvernements.

65. Les nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui ont fait l'objet de consultations fructueuses qui ont permis de parvenir tout dernièrement à l'adoption d'instructions en la matière. Il s'agit maintenant de s'accorder sur les directives concernant l'exécution nationale, dont une version préliminaire sera prochainement présentée au Conseil d'administration du PNUD.

66. M. WISIBONO (Indonésie) souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 par le représentant du Ghana et souligne que, face aux difficultés économiques de la plupart des pays en développement, il est essentiel de relancer sans tarder la croissance économique. Comme les activités opérationnelles de développement sont un aspect important du travail des Nations Unies, il est impératif d'en accroître l'efficacité et une résolution adoptée par consensus donnerait un nouvel élan aux réformes entreprises en application de la résolution 44/211. Les activités opérationnelles des Nations Unies découlent également de plusieurs documents récents, notamment la Déclaration sur la coopération économique internationale et le développement et la Stratégie internationale du développement. Leur objectif doit donc être la réalisation des objectifs internationaux ainsi définis.

67. Le Directeur général expose dans son rapport (A/46/206) nombre de difficultés économiques appelant une action concertée des organismes des Nations Unies et les premières mesures concrètes prises en ce sens. Malgré ces progrès, les organismes des Nations Unies se heurtent à nombre de problèmes dans leurs activités opérationnelles, le plus pressant étant une

(M. Wisibono, Indonésien)

bonne répartition des ressources. Malgré les termes vigoureux de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale, la nécessité d'accroître les ressources disponibles n'a pas trouvé son expression lors de la récente Conférence pour les annonces de contributions. Au lieu de s'intéresser à des thèmes nouveaux, comme l'esprit d'entreprise, les pays donateurs devraient s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé pour l'aide publique au développement (0,7 % du PNB).

68. Dans les années 90, les activités opérationnelles du système des Nations Unies devront également avoir pour but l'élimination de la pauvreté, ce qui implique notamment une reprise de la croissance économique, et des programmes de population efficaces de développement des moyens nationaux et l'exécution nationale sont sans nul doute essentiels pour l'efficacité des activités opérationnelles.

69. L'importance donnée récemment à l'aspect humain du développement et à la nécessité d'atteindre les groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables est entièrement justifiée. De ce point de vue, le rapport du PNUD sur le développement humain est fort intéressant. Toutefois, l'indicateur de liberté humaine n'a pas sa place dans cette publication, tout d'abord parce qu'il va à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la décision 90/13 du Conseil d'administration du PNUD et du Consensus de 1970 ainsi que de la résolution 44/211 de l'Assemblée générale et parce qu'il repose sur des critères arbitraires qui ne prennent pas en considération les différences de tradition et de culture. Enfin, cet indicateur ne rend pas compte de l'ampleur des problèmes auxquels se heurtent les pays en développement et il risque de détourner l'attention de problèmes plus graves, comme le climat international défavorable et l'asymétrie des relations économiques mondiales. Enfin, il est regrettable que les pays bénéficiaires n'aient pas eu l'occasion de présenter leurs priorités et leurs préoccupations en matière de développement.

70. Une coordination efficace est tout aussi importante si l'on veut que les activités opérationnelles atteignent le but recherché. C'est pourquoi il est nécessaire maintenant de porter l'attention sur le suivi et l'application de la résolution 44/211 au niveau aussi bien des pays que du système des Nations Unies. Il faut se féliciter, de ce point de vue, des dispositions prises pour renforcer le rôle des coordonnateurs résidents. Il est grand temps aussi de prendre des mesures pour faire de plus en plus appel aux capacités nationales, étendre l'exécution nationale et déléguer davantage de responsabilités sur le terrain.

71. Face aux problèmes nouveaux et anciens qui se posent aux pays en développement, il convient de ne pas perdre de vue l'essentiel, à savoir les impératifs du Consensus de 1970, qui définissait les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles de développement : universalité, multilatéralisme, neutralité et assistance sous forme de subventions. Il est d'autant plus important de renforcer ces aspects que les activités opérationnelles sont appelées à jouer un rôle croissant dans les années à venir.

(M. Wisibono, Indonésie)

72. Ainsi que le Directeur général l'a suggéré, si les réformes préconisées par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/211 et par d'autres organes intergouvernementaux ne sont pas exécutées avec diligence et vigueur, les activités opérationnelles ne permettront pas de résoudre les problèmes de la pauvreté, du développement humain et de la croissance économique durable.

73. M. AL-QASIHI (Emirats arabes unis) dit que les Emirats approuvent la décision du Conseil d'administration du PNUD de supprimer son chiffre indicatif de planification. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils approuveraient la fermeture du bureau régional du PNUD, les Emirats étant encore un pays en développement qui a besoin des compétences techniques du Programme. L'intervenant souligne l'importance qu'attachent les Emirats au Groupe de travail du Golfe, ainsi que la nécessité de mettre en oeuvre le programme visant à relancer le développement économique, social et environnemental dans les pays touchés par la crise. A cet égard, les Emirats attachent une importance particulière à l'environnement marin du Golfe et souhaitent pouvoir bénéficier d'une assistance, notamment en matière de formation.

74. S'agissant du développement humain, il importe que le Service responsable de la coopération technique entre pays en développement continue de relever directement du Directeur du PNUD. C'est l'UNICEF qui a lancé le développement à visage humain et qui a sensibilisé les pays à l'importance des questions relatives aux personnes âgées, aux enfants et aux femmes.

75. Concernant le rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde en 1991, l'intervenant souscrit à la stratégie à deux volets (promotion du développement économique et prestation de services sociaux de base), ainsi qu'à la conclusion du rapport selon laquelle le progrès technologique est le moteur du développement, en exprimant l'espoir que la Banque contribuera davantage au transfert de technologie.

76. S'il se félicite du premier rapport du PNUD sur le développement humain, dans la mesure où il insiste que le but principal de cette opération est d'offrir davantage de choix aux populations, l'intervenant exprime de sérieuses réserves à l'égard du deuxième rapport publié cette année : la notion de liberté humaine est d'autant plus contestable qu'en introduisant cet indicateur, le PNUD a brûlé plusieurs étapes. En outre, le fait d'imputer le peu de progrès réalisés en la matière au manque de volonté politique plutôt qu'au manque de ressources financières ne correspond pas à la réalité de la situation des pays en développement. En effet, cette conclusion simpliste ne tient pas compte des facteurs économiques exogènes, tels que notamment les mesures protectionnistes appliquées par les pays développés aux exportations des pays en développement.

77. Conscients de la corrélation qui existe entre développement humain et développement économique, les Emirats accordent à la question une très haute importance. C'est ainsi qu'ils ont ramené à près de 25 % le taux d'analphabétisme qui était de 80 % au moment de l'accession du pays à l'indépendance.

CATASTROPHE NATURELLE AUX PHILIPPINES

78. M. GUERRERO (Philippines), évoquant les glissements de terrain qui ont fait au bas mot 3 000 morts et ont emporté les logements de 30 000 familles, remercie les délégations de leurs expressions de solidarité et annonce qu'il soumettra un projet de résolution sur la question car les Philippines ne sauraient faire face seules à cette catastrophe.

La séance est levée à 12 h 40.